

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DIRECTEUR 8 septembre 2022

La réunion du CD s'est tenue à distance, en utilisant l'outil collaboratif Teams.
La réunion a été enregistrée après que les participants en aient été avertis.

Comité directeur (21 membres)

✓ Présents (16)

Michel Appriou, Jean-Claude Bénintende (Trésorier), Clarisse Bouchard, Pierre Braems, Jean-Louis Coste (Président), Jean-Louis Debiée (CND), François Duchesne De Lamotte (Médecin fédéral), Evelyne Falaix (CNCV), Jean-François Fauchier, Jean-Philippe Gallat, Jean-Pierre Gaury, Véronique Gensac, Michel Joulot (Secrétaire général), Christophe Lafon, Thomas Sénac (CNP), Gérard Vieux.

✓ Absents (5)

Georges Charlon,
Yves Dupin (APL),
Dominique Jean (APL),
Bénédicte Lavaut (CNK),
Sonia Ouldali.

Nombre de présents et représentés : 16

Invités

Bruno Ferry-Wilczek (commission Statuts et règlements), Sara Gill (commission Financière), Gilbert Veber (commission Tracté).

Direction technique nationale :

Yves Goueslain (Directeur technique).

Secrétariat :

Sophie Maurel,
Claude Beaumont.

Rappel ordre du jour

Accueil des participants : 18 h 15

Début de réunion : 18 h 30

	Sujet	Type	Interventions
1.	Validation des nouvelles dispositions du certificat médical	Vote	DTN
2.	Renouvellement du CFE et gestion des conflits d'intérêt	Information	G. Vieux
3.	Réévaluation des indemnités kilométriques	vote	J.C. Benintende
4.	Simplification des tâches administratives	Information	M. Joulot
5.	Mécénat	Information	J.L. Coste
6.	Projet d'un kit de communication	Information	M. Joulot
7.	Questions diverses	Information	M. Joulot

Fin de réunion : 20 h 30.

Michel Joulot accueille les participants.

1. Validation des nouvelles dispositions du certificat médical

Intervenant : Yves Goueslain (DTN)

La nouvelle loi sur le sport du 2 mars 2022 redéfinit les objectifs du sport en France.

L'article 23 traite du certificat médical : l'aptitude à la pratique du sport est laissée à l'appréciation des fédérations.

Les deux disciplines volantes de la FFVL sont classées comme étant « particulières » par l'État et font possiblement l'objet d'une réglementation spéciale. La Direction du sport nous recommande de continuer à demander un certificat d'absence de contre-indication (CACI) pour la pratique du parapente et du delta en compétition.

Le Bureau directeur a travaillé en concertation avec la commission Médicale. L'avocat de la fédération a été consulté.

À ce stade de la réflexion, la FFVL n'est pas prête pour mettre en œuvre ces nouvelles dispositions au 1^{er} octobre, date de début de souscription de la licence 2023. Il a donc été décidé de repousser la mise en place de la nouvelle procédure liée au CACI au 1^{er} janvier 2023 afin de se donner du temps pour la commission Médicale de modifier le règlement médical fédéral qui encadre le système et au CD de valider la nouvelle organisation.

La commission Médicale proposera donc au vote du comité directeur (CD) du 15 octobre prochain le projet du règlement médical et la nouvelle procédure liée au CACI.

Le CACI ne sera plus exigé pour la pratique des disciplines non volantes. Une information sera faite aux licenciés sur les contre-indications à la pratique de ces disciplines (cerf-volant, boomerang et kite).

Les mineurs des disciplines non volantes font l'objet depuis 2021 d'une réglementation particulière qui ne les soumet plus au CACI mais doivent renseigner le questionnaire de santé des mineurs.

Le CACI annuel sera maintenu pour la pratique compétitive des disciplines volantes (delta et parapente) afin d'éviter d'éventuels recours en cas d'accident en compétition.

Les encadrants bénévoles ou professionnels, qui sont en interaction directe et physique avec des pratiquants, dont principalement les biplaceurs et les treuilleurs, devront produire un CACI pour souscrire la licence.

Reste à définir les catégories d'âge et de creuser un peu plus pour se positionner sur le cas des encadrants qui ne sont pas en interaction directe avec les pratiquants (ex : animateurs).

Le pratiquant de loisir des disciplines volantes ne serait plus soumis à la production du CACI. Il aurait obligation de prendre connaissance des contre-indications médicales à la pratique du vol libre. Une information serait faite au licencié sur la possibilité de consulter la commission Médicale en cas de doute, ou de la présence de contre-indications au vol libre.

Aucune disposition particulière ne sera prévue pour le public encadré. L'avocat a été consulté sur ce point : le dispositif couvre la FFVL, les dirigeants et les encadrants. L'État souhaite responsabiliser les individus sur leur état de santé.

Les directeurs d'école, en cas de doute, sollicitent généralement la commission Médicale qui peut alors interférer. La commission arrive à aiguiller les pilotes déficitaires sur des procédures de dérogation.

2. Renouvellement du CFE et gestion des conflits d'intérêt

Intervenant : Gérard Vieux

Annexes : Proposition du mode de renouvellement du CFE et conflits d'intérêt

Renouvellement du CFE - éligibilité

Gérard Vieux informe le Comité directeur sur l'avancée du travail du comité d'Éthique. Il demande que les membres du Comité directeur fassent parvenir leurs remarques éventuelles d'ici **fin septembre** afin d'amender le texte pour faire valider sa version définitive par le Comité directeur.

Un tableau montre notamment comment la composition du CFE varie au cours du temps. À partir de 2024 les postes au CFE pourront être renouvelés par tiers.

Les membres des commissions transverses peuvent faire partie du CFE.

Les critères de sélection ne sont pas exclusifs : une personne de qualité reconnue pour avoir des compétences en la matière peut être choisie pour participer au CFE. Par exemple un avocat peut incorporer le CFE pour son expérience.

Gestion conflit d'intérêt

Cette annexe a été initiée à partir d'un document rédigé en anglais fourni par Sara Gill.

L'important dans la gestion des conflits d'intérêt est d'être transparent pour protéger les gens et les instances des non-dits et des situations dormantes non révélées.

L'idée est que quelqu'un qui pense être en situation de conflit d'intérêt puisse l'évoquer.

Les situations seront consignées dans un registre des conflits d'intérêt. Les cas seront accessibles à tous les licenciés.

Dans les dernières lignes du document il est précisé que la gestion de conflit d'intérêt s'applique à la fédération à l'échelon national. Il est demandé aux autres structures affiliées de s'en inspirer et de mettre en place des procédures pour se garantir face à une situation de conflit d'intérêt.

Véronique Gensac pense qu'il faudrait que dans les statuts type des structures soit fait référence à la procédure de gestion des conflits d'intérêt nationale et indiquer que la structure doit s'y référer. Véronique Gensac doit mettre par écrit sa remarque au CFE.

Gilbert Veber évoque le cas des CDVL qui redistribuent des subventions à des clubs. Il arrive que les décideurs au sein du CDVL sont aussi responsables au sein des clubs qui reçoivent les subventions. La question mérite d'être creusée. Un point spécifique sera à rédiger sur le reversement des subventions aux structures.

Une adresse mail va être créée afin de faire un tri des sujets pour que ne soient remontés au CFE que les sujets de son ressort.

3. Réévaluation des indemnités kilométriques

Intervenant : Jean-Claude Bénintende

Annexe P3 : Proposition du barème kilométrique

Jean-Claude Benintende propose qu'à partir du 1^{er} septembre 2022 et jusqu'à fin décembre 2022, le barème passe à 0,60 €/ km.

Sara Gill propose un barème en fonction des chevaux fiscaux. La proposition semble un peu longue à mettre en œuvre, notamment pour recueillir les informations pour tous les intervenants qui se déplacent.

Vote - Nombre de votants : 16 votants

Résultat du vote « Le barème kilométrique sera de 0.60 €/ km pour la période du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2022 » :

Voté à l'unanimité

4. Simplification des tâches administratives

Intervenant : J.L. Debiée et Sophie Maurel

Annexe P4 : proposition étude équipe administrative

Le Bureau directeur a confié à Jean-Louis Debiée et Sophie Maurel la mission d'étudier le périmètre des tâches confiées à l'équipe administrative afin de les simplifier et d'améliorer le travail du secrétariat fédéral.

L'équipe administrative est stable et connaît ses dossiers. Des mouvements de personnels sont intervenus dernièrement ou sont à prévoir.

Jean-Louis Debiée a rencontré l'équipe administrative qui a participé à l'analyse des postes.

L'équipe administrative est consciente de la nécessité de faire évoluer les choses.

Cette mission permet de se poser des questions sur le travail effectué, sur la plus-value qu'on peut apporter à la gestion de certains dossiers et les améliorations qu'on peut envisager, dont notamment l'informatisation des tâches répétitives.

Des fiches d'action vont être rédigées et seront transmises aux différents acteurs pour avis, modification et ensuite mise en œuvre des nouvelles procédures. En cas de désaccord, le Bureau directeur, voire le Comité directeur tranchera.

5. Mécénat

Intervenant : J.L. Coste

Annexe P5 : courrier mécénat

La fédération va initier une campagne de mécénat auprès des entreprises.

Un don de 700 € permet une déduction fiscale de 460 €

Les fonds récoltés permettront d'aider des actions ciblées pour des publics qui en ont besoin : actions pour les femmes, les handicapés, les jeunes par exemple.

6. Projet d'un kit de communication

Intervenant : J.L. Coste

Ce sujet a été reporté parce qu'il y a nécessité de le travailler encore un peu.

Les manches à air ont été livrées à Saint-Hilaire-du-Touvet où elles seront remises aux ligues de vol libre à l'occasion de la Coupe Icare.

7. Questions diverses

Le prochain Comité directeur aura lieu le 15 octobre à Lyon.

Les points prévus à l'ordre du jour qui reste à finaliser :

- certificats médicaux ;
- gestion des partenariat / fonds de dotation ;
- fonds de solidarité ;
- validation de la nomination des présidents des commissions Formation et Compétition ;
- communication avec deux ateliers : digitalisation et formation relations presse/communication (pas centrée sur la gestion de crise) ;
- projets transformation numérique (SIG, gestion des formations, scoring compétitions, plan de continuité informatique) ;
- point sur le réalisé budgétaire au 30 septembre.

Bruno Ferry-Wilczek indique qu'il peut se rendre disponible le 15 octobre afin de traiter des sujets concernant les statuts et règlements qui doivent être discutés en Comité directeur avant l'assemblée générale.

Gilbert Veber informe que la commission Tracté finalise la réécriture du dossier tracté.

Michel Appriou remercie les membres du Bureau directeur qui se sont déplacés sur le championnat du monde de boomerang.

Il remercie également l'agence de presse pour le travail effectué.

Le Secrétaire général, Michel Joulot, clôt les débats et remercie les membres du Comité directeur de leur participation.



RELEVÉ D'INFORMATION

	Sujet	Type	
1.	Validation des nouvelles dispositions du certificat médical	Information	Les nouvelles dispositions seront mises en place à partir du 1 ^{er} janvier 2023. La commission Médicale doit rédiger le Règlement médical fédéral et proposer la nouvelle procédure pour validation du CD du 15 octobre 2022.
2.	Renouvellement du CFE et gestion des conflits d'intérêt	Information	Gérard Vieux informe le CD de l'avancée des travaux du CFE.
3.	Réévaluation des indemnités journalières	Vote	Le CD a validé à l'unanimité des votants, 16 membres, que l'indemnisation kilométrique sera de 0,60 €/km pour la période du 1 ^{er} septembre au 31 décembre 2022.
4.	Simplification des tâches administratives	Information	Jean-Louis Debiee et Sophie Maurel ont été missionnés pour analyser les tâches administratives confiées au secrétariat fédéral pour en améliorer la structuration.
5.	Mécénat	Information	Une campagne de mécénat va être initiée. Les fonds recueillis pourront être affectés à des actions pour des publics particuliers qui en ont besoin : handicap, femmes, jeunes...
6.	Projet d'un kit communication	Information	Le projet doit être retravaillé et est donc repoussé.
7.	Questions diverses	Information	<p>Michel Appriou remercie les personnes qui se sont déplacées au CDM de boomerang, ainsi que l'agence de presse pour leur soutien.</p> <p>Le prochain CD se déroulera en présentiel à Lyon. Bruno Ferry-Wilczek se rendra disponible pour afin de traiter des sujets concernant les statuts et règlements.</p> <p>Gilbert Veber informe que la commission Tracté finalise la réécriture du dossier Tracté.</p>